

# CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SESSION ORDINAIRE DE 2012



## COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 26 juin 2012

---

*Élection d'un secrétaire du Bureau*

---

*Intervention de Jean-Pierre Thébault,  
Ambassadeur délégué à l'environnement*

---

*Restitution de l'étude d'impact des propositions du Conseil  
économique, social et environnemental*

---



## SOMMAIRE

<b>COMMUNICATIONS .....</b>	<b>5</b>
Décès .....	5
<b>ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DU BUREAU .....</b>	<b>6</b>
<b>CONCLUSIONS DU SOMMET RIO + 20 .....</b>	<b>7</b>
<b>INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE THÉBAULT, AMBASSADEUR DÉLÉGUÉ À L'ENVIRONNEMENT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES, .....</b>	<b>7</b>
<b>DÉBATS .....</b>	<b>15</b>
<b>RÉSULTAT DE L'ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DU BUREAU ...</b>	<b>30</b>
<b>COMMUNICATIONS .....</b>	<b>30</b>
Émargement et scrutins publics .....	30
Modifications du Règlement intérieur .....	31
Auto-saisine .....	31
Calendrier des assemblées plénières.....	31
Affectations budgétaires par section.....	31
Évènementiel .....	32
<b>RESTITUTION DE L'ÉTUDE D'IMPACT DES PROPOSITIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL .....</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>39</b>
Annexe : Restitution de l'étude d'impact des propositions du Conseil économique, social et environnemental - Diaporama illustrant les propos de M. François Rachline .....	41



**Présidence de M. Jean-Paul Delevoye**

*La séance est ouverte à quatorze heures trente.*

**M. le Président.** Je déclare la séance ouverte.

**COMMUNICATIONS*****Décès***

**M. le Président.** Chers collègues, nous avons à déplorer la disparition de M. Perrin, décédé le 20 juin 2012. Il était né à Limours, agriculteur à Saint-Luperce depuis 1949. Il a fréquenté le lycée Grandchamp. Il devient Président de la FDSEA d'Eure-et-Loir en 1959, puis fut l'un des trois secrétaires adjoints de la FNSEA en 1961.

Candidat de Joseph Courau pour la présidence de la FNSEA, il aurait décliné l'offre et laissé le champ libre à Gérard de Caffarelli. Il devient par la suite secrétaire général, puis Président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Il fut Président du conseil économique et social de la région Centre. Il a été élu membre du Conseil économique, social et de 1963 à 1989 et a participé aux activités des sections de la conjoncture, des économies régionales et du plan.

Louis Perrin a été membre du Bureau du CESE et vice-président de 1979 à 1989.

Il était Commandeur dans l'Ordre de la légion d'honneur, Commandeur de l'ordre national du mérite et Commandeur du mérite agricole.

Chers collègues, j'ai également le regret de vous informer du décès, le 22 juin dernier, de M. Max Leca, attaché du groupe de la CFE-CGC, au Conseil économique, social et environnemental.

En votre nom, nous adressons à sa famille et aux membres du groupe nos sincères condoléances.

Je vous prie de bien vouloir respecter une minute de silence.

*(L'assemblée, debout, observe une minute de silence).*

## ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DU BUREAU

**M. le Président.** L'ordre du jour appelle l'élection d'un secrétaire du Bureau en remplacement de M. Yves Zehr, du groupe de la coopération, démissionnaire.

L'article 4 du règlement intérieur prévoit que les membres du Bureau, à l'exception du Président, sont élus au scrutin secret au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés, au deuxième tour, à la majorité relative et en cas d'égalité, au bénéfice de l'âge.

Leur désignation se fait au scrutin uninominal ; les bulletins blancs sont comptés dans les suffrages exprimés, les bulletins nuls ne le sont pas.

Il vous est demandé de bien vouloir procéder à un scrutin secret par appel nominal à la tribune pour l'élection du secrétaire du Bureau. Peut-être serons-nous conduits plus tard à réviser notre règlement intérieur. Pour l'heure, nous sommes tenus de le respecter et de l'appliquer.

M. Denis Verdier, Président du groupe de la coopération, nous a informés qu'il présentait la candidature de M. Patrick Lenancker, comme secrétaire du Bureau en remplacement de M. Yves Zehr.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non, dans ce cas, nous allons procéder au vote.

Vous trouverez sur vos pupitres un bulletin. À l'appel de votre nom, je vous demande de venir déposer dans l'urne qui se trouve à la tribune l'enveloppe dans laquelle vous aurez inséré votre bulletin de vote avec le nom du candidat pour lequel vous souhaitez voter.

Je demande à Claire Guichet, Jean-Baptiste Prévost, Antoine Dulin, Céline Mesquida, les quatre plus jeunes membres présents du Conseil économique, social et environnemental de prendre place pour l'organisation du scrutin, en tant que secrétaires scrutateurs. À l'appel de votre nom, je vous invite à venir voter à la tribune.

Je déclare le scrutin ouvert et demande à Antoine Dulin de procéder à l'appel nominal par ordre alphabétique.

*(Il est procédé au scrutin secret par appel nominal à la tribune pour l'élection du secrétaire du Bureau).*

**M. le Président.** Je remercie nos quatre scrutateurs, accompagnés de nos quatre administrateurs, de bien vouloir procéder au dépouillement.

## CONCLUSIONS DU SOMMET RIO + 20

**M. le Président.** Mes Chers collègues, je remercie Jean-Pierre Thébault, Ambassadeur délégué à l'environnement au ministère des Affaires étrangères et européennes, d'avoir accepté d'intervenir au pied levé, cet après-midi, devant notre assemblée. Mme Françoise Vilain a été rapporteur d'un avis du Conseil économique, social et environnemental sur le sommet de Rio + 20. Le Président de la République nous avait fait l'honneur de nous répondre, pour dire à quel point la France était attentive à une organisation mondiale de l'environnement. Nous entendons les uns, les autres un certain nombre de commentaires sur ce sommet. Nous vous remercions, Monsieur Thébault, d'avoir accepté de venir nous restituer la teneur des débats, de nous dire vos déceptions, vos satisfactions, de nous préciser les suites qui seront données.

Après votre intervention, je demanderai aux membres du CESE, membres de la délégation française, de bien vouloir s'exprimer. Puis, un débat s'engagera avec les membres du CESE.

### **INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE THÉBAULT, AMBASSADEUR DÉLÉGUÉ À L'ENVIRONNEMENT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES,**

**M. le Président.** Monsieur Thébault, je vous cède la parole.

**M. Thébault,** Ambassadeur délégué à l'environnement au ministère des Affaires étrangères et européennes. Monsieur le Président, je vous remercie pour cet accueil chaleureux au sein de votre institution. Ces moments d'échange avec le Conseil économique, social et environnemental sont importants, ils sont l'occasion de nourrir un dialogue avant les événements et après, tout en écoutant la manière dont vous voyez les choses, vous qui représentez les forces vives du pays. Ce dialogue est d'autant plus intéressant que Rio + 20 n'est qu'un début, ce n'est pas une fin. C'est sous cet angle notamment qu'il faudra aborder ce débat.

Monsieur le Président, Madame Vilain, Mesdames et Messieurs, c'est avec grand plaisir que je m'adresse aujourd'hui devant vous. Vous m'avez demandé s'il fallait avoir des regrets ou des espoirs, je vous répondrai que, comme nous l'avions conclu au moment de l'adoption de l'avis du CESE, ce sommet n'est que notre reflet ! Il pouvait être le reflet de grandes ambitions, il pouvait être le reflet de grandes craintes, et de manière assez prévisible, il est un mélange des deux. Il est le reflet de quelques grandes ambitions, dont certaines sont actées aujourd'hui dans le texte, il est aussi le reflet de nombreuses réticences. C'est donc bien le reflet de la société internationale actuelle.

Deuxièmement, il sera difficile de tirer dans l'instant les enseignements de Rio + 20. Je sais bien que quelques commentateurs rapides, parfois d'autant plus rapides qu'ils étaient nouveaux sur le sujet, se sont précipités sur les conclusions. Le résultat de Rio + 20 ne mérite ni excès d'honneur, ni excès d'indignité. C'est un point d'étape, le début d'un processus qui doit se juger dans la durée. Sur tous les sujets extrêmement importants qui ont fait l'objet d'un accord, ce sont des processus de négociation qui doivent encore porter leurs fruits. C'est donc avec le recul, dans deux ou trois ans, que nous verrons dans quelle mesure les programmes de travail de Rio seront devenus des programmes d'actions et dans quelle mesure les promesses auront été tenues. De ce point de vue, il était extrêmement important qu'en plus du texte, il y ait une forte prise de conscience politique.

La participation de plus d'une centaine de chefs d'État et de gouvernement représentant l'ensemble de la planète à cet événement est l'amorce d'une prise de conscience politique. Le Président de la République, témoignant ainsi de l'engagement de la France et de son implication, a confirmé un certain nombre de priorités et il en a annoncé de nouvelles.

Rio + 20, ce n'est pas simplement le sommet du Nord pour le Sud ou du Sud vers le Nord, c'est aussi le sommet de la communauté internationale et le haut niveau de représentation, malgré l'absence de quelques grandes figures, est plutôt un signe d'espoir pour l'avenir. Pour conclure ce propos liminaire, je dirai que nous pourrions véritablement juger des résultats de ce sommet à moyen terme.

Quelles en sont les grandes conclusions ? Il y avait trois grandes séries de sujets, que nous pouvons aborder suivant la structure du texte.

Premièrement, la nécessité pour la communauté internationale de savoir dans quelle mesure elle confirmait son engagement en faveur du développement durable. Le sujet n'était pas facile. Nous étions pris entre d'un côté les attentes des pays en développement qui souhaitaient insister sur la réduction de la pauvreté et sur la dimension économique, voire sociale du développement durable, et de l'autre, non pas en opposition mais de manière complémentaire, la volonté, notamment de l'Union européenne, d'affirmer clairement la transversalité du développement durable et la prise en compte simultanée de ses trois piliers que sont l'économique, le social et l'environnemental. Un accord ne paraissait pas évident au départ, nous y sommes néanmoins parvenus. Cet accord reprend la notion des trois piliers, les intègre en affirmant simultanément l'objectif de lutte contre la pauvreté, - objectif majeur pour l'essentiel de la communauté internationale, y compris pour nous -, l'objectif d'y parvenir d'une manière durable, en prenant en compte les limites des ressources naturelles de la planète.

Cet équilibre, censé avoir été acté au sommet de Rio, il y a vingt ans, était loin de faire encore l'unanimité. C'est bien un point politique important que d'avoir pu non seulement revenir sur ce sujet, mais de l'avoir à nouveau tranché dans le sens qui était celui que nous souhaitions, à savoir l'équilibre entre les trois piliers du développement durable.

Trois piliers et trois projets.

Premier projet : voir dans quelle mesure la communauté internationale, parmi les instruments dont elle souhaitait se doter pour parvenir au développement durable, arriverait à s'entendre sur le thème hautement débattu et qui a fait l'objet de vifs débats du rôle de l'utilité de ce que l'on appelle l'économie verte et équitable.

Ce thème complètement nouveau dans les débats du développement durable, qui n'existait pas à Rio il y a 20 ans, a fait l'objet de vifs débats au cours desquels les oppositions ont été radicales, à la fois sur le principe et sur la notion même d'économie verte. Y a-t-il une économie verte ? L'économie verte n'est-elle pas simplement une économie repeinte en vert ?

Des craintes ont aussi été beaucoup exprimées. L'économie verte n'est-elle pas un moyen de faire revenir des prétextes néo-protectionnistes ? N'est-ce pas une manière déguisée des pays développés de tenter de continuer à maintenir leur *leadership* au niveau international grâce à la promotion de nouvelles notions qui seraient aussi un moyen de promouvoir leur technologie, leur manière de voir, de faire, juste au moment où un certain nombre de pays en développement éprouvent les premiers fruits de l'ancienne économie - l'économie brune - dont on pense aujourd'hui qu'elle n'est plus adaptée à l'état de la planète ?

Tout cela faisait qu'il était presque impossible de se mettre d'accord.

Néanmoins, nous nous sommes mis d'accord pour reconnaître que cette économie verte et équitable, c'est-à-dire l'expression des trois piliers économique, social et environnemental, était bien un outil important à privilégier pour parvenir au développement durable.

S'il y avait un certain nombre de précautions à prendre, et le texte est lourdement grevé de messages de précaution, de prudence, néanmoins, cette voie est maintenant ouverte. Cette voie est reconnue comme étant une voie de progrès et elle nous a permis de faire passer un certain nombre de messages importants.

Ces messages consistent tout d'abord en une reconnaissance d'un certain nombre de facteurs de progrès, au-delà de l'action des États qui est l'action première à travers la régulation, les dispositifs législatifs et réglementaires, leur impact également sur la question des subventions, notamment nuisibles à l'environnement (si le rôle des États et leur liberté de choix sont affirmés, il n'y a donc pas d'obligation d'entrer dans ce processus d'économie verte et équitable).

Le premier facteur, et vous y serez sensibles, est le rôle de la société civile dans l'ensemble de ses composantes, le secteur privé en particulier s'agissant de l'économie, mais également les ONG, les syndicats et les collectivités locales.

Ce sujet de l'économie verte a donc été aussi un facteur pour promouvoir la prise en compte de la participation totale de la société civile dans les débats au niveau international. J'y reviendrai parce que cela s'exprime sur d'autres sujets du texte. Mais cela a été une des premières occasions au cours de laquelle nous avons pu promouvoir, et vous vous rappelez que c'était l'un point des points sur lesquels la France avait beaucoup insisté, ce rôle de participation de la société civile.

À l'occasion de ce débat sur l'économie verte et équitable, un certain nombre d'autres choses ont pu être promues, notamment une chose extrêmement importante - et je sais que plusieurs de vos membres y sont tout particulièrement sensibles - la dimension sociale du développement durable.

Les thèmes de l'emploi décent, de la transition juste ont pu à cette occasion être reconnus et affirmés.

La notion de socles fondamentaux de protection sociale qui venait - juste, au moment où Rio était en train de se dérouler - de faire l'objet d'une recommandation de l'OIT a été reprise par le sommet et ce dans ses documents conclusifs. L'ensemble de ce langage sur les sujets sociaux est un acquis de Rio. Jamais jusqu'à présent la dimension sociale n'avaient été reconnues aussi fortement dans un document des Nations Unies et notamment un document portant sur le développement durable.

Concernant l'économie verte et équitable, nous avons pu, à l'occasion de cette négociation, faire adopter un programme décennal sur les modes de production et de consommation. Ce programme qui avait été demandé par le sommet de Johannesburg en 2002 avait fait depuis 10 ans l'objet de longues négociations et faisait encore à la veille de Rio l'objet de radicales oppositions.

Elles ont été résolues, ce plan est adopté ; les Nations Unies, les organisations régionales, les États vont maintenant pouvoir le mettre en œuvre. C'est la reconnaissance de la notion de changement des modes de production et de consommation, c'est un élément essentiel pour le développement durable.

Il y a, certes, des regrets.

Le premier regret porte sur la notion d'indicateur. Nous sommes fortement engagés, la France, les États européens, certains autres États, sur la nécessité d'aller au-delà du PNB, faire en sorte de compléter cet indicateur du passé adopté en 1939 dans un monde complètement différent, l'adapter aux réalités nouvelles.

Nous n'avons pas pu, du fait d'une opposition multiforme venant aussi bien d'États développés que d'États en voie de développement, faire passer complètement nos thèses sur ce sujet.

Il reste qu'il y a un accord de principe pour que, dans le cadre des structures des Nations Unies, le travail nécessaire pour élaborer ce qui, à terme, pourrait être adopté, soit lancé. Ce n'est pas lancé avec le soutien politique que nous aurions souhaité. Néanmoins, le travail est lancé et, d'une certaine manière, nous pourrions y revenir.

Deuxième sujet sur lequel nous avons aussi quelques regrets, c'est la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Une proposition que nous avons aussi contribué à porter aurait consisté à généraliser dans le cadre d'un accord international cette obligation qui aurait ainsi pu être mise en œuvre par l'ensemble des entreprises aussi bien publiques que privées, les grandes entreprises, au niveau international.

Malheureusement, du fait des mêmes types de réticences, nous n'avons aujourd'hui qu'un encouragement à faire en sorte de promouvoir ce genre de rapports RSE. Nous le regrettons, mais là encore, les choses ne sont pas définitivement terminées.

Il y a, premièrement, un signal politique d'encouragement et, deuxièmement, nous avons pris l'initiative, en tant que France avec un certain nombre de pays leaders, notamment le Danemark, mais également le Brésil et l'Afrique du Sud, de lancer un groupe que l'on appelle « *les amis du paragraphe 47* » - puisque c'est dans ce paragraphe 47 du document final - que la chose est évoquée, de manière à rallier officiellement un certain nombre de pays au fur et à mesure à cette obligation de rapports de RSE de manière à l'étendre peu à peu au niveau international et, un jour, avoir un accord qui soit véritablement universel.

Voilà pour le premier pilier.

Le deuxième pilier était celui des objectifs du développement durable. Il s'agit à cette occasion de tirer profit des leçons des objectifs du millénaire pour le développement et de faire en sorte de les étendre, de faire en sorte, ces objectifs arrivant à terme d'ici 2015, que nous n'ayons pas en 2015, soit le choix de ne plus rien faire, faute d'accord, soit le choix de simplement les reproduire, mais de profiter de l'élan qu'ils ont su donner à la coopération internationale pour aller au-delà.

Pour aller au-delà, cette notion d'objectifs du développement durable s'est révélée pouvoir faire l'objet d'un consensus au niveau des États, même si au niveau des modalités, un grand nombre de questions restent ouvertes.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'intégrer la notion de développement durable au sein des objectifs de développement que la communauté internationale se fixe de manière universelle. Ce qui veut dire que cette nouvelle génération d'objectifs que nous allons élaborer dans les quelques années qui viennent portera sur les sujets comme l'eau, l'énergie, les villes, la sécurité alimentaire, les océans, la protection sociale.

Ce sont en tout cas les sujets que nous portons fortement et dont nous avons déjà annoncé que nous les porterions dans les débats qui viennent. Mais surtout ces objectifs seront universels. Pour la première fois, la communauté internationale se reconnaîtra dans des objectifs qu'elle se fixera et qui s'appliqueront à l'ensemble des États.

Il y avait là un énorme défi que six mois de négociations ne pouvaient pas permettre de résoudre. Mais nous avons au moins à Rio adopté un cadre de travail précis tant en termes de fonctionnement que de délai. Nous nous sommes donné deux ans pour faire en sorte d'aboutir à une définition précise de ces objectifs.

Bien sûr, il y a à la clé des questions extrêmement lourdes, c'est de savoir dans quelle mesure ces objectifs universels peuvent ou ne peuvent pas être différenciés, dans quelle mesure ils peuvent ou ne peuvent pas bénéficier de financements, dans quelle mesure ils établissent des hiérarchies, des priorités. Ce sont des débats extrêmement lourds que l'on ne pouvait pas conclure en peu de temps. Mais le minimum est que nous avons au moins un accord politique au plus haut niveau, une volonté d'avancer. Le soutien politique apporté à ce thème, notamment à l'occasion de Rio, est plutôt de bon augure pour l'avenir.

Troisième sujet, la gouvernance.

Oui, nous n'avons pas obtenu tout ce que nous souhaitions. Mais sur ce sujet comme sur les autres, la France et les pays européens avaient souhaité, en étant extrêmement ambitieux, tirer le texte vers le haut et ce n'était pas évident. Beaucoup préféraient un texte tiré vers le bas, voire pas de texte du tout. Il faut toujours avoir cela en tête quand on juge les résultats de Rio.

Sur la gouvernance, un premier point positif : nous savions que la gouvernance actuelle du développement durable au niveau international avait failli à ses promesses. Les structures mises en place à Rio il y a 20 ans, précisément la commission du développement durable, n'avaient pas permis d'avancer comme nous l'aurions souhaité.

La décision prise à Rio est de transformer cette commission du développement durable, donc de la supprimer et de la remplacer par un forum politique de haut niveau - on a hésité à dire s'il était ministériel ou pas, on verra au cours de la phase suivante - dont on ne sait pas s'il sera placé, soit auprès de l'Ecosoc, soit directement auprès de l'assemblée générale pour attirer à l'attention sur son importance. Il aura pour vocation de gérer les politiques de développement durable au niveau global, de donner les priorités, de tracer les perspectives au niveau mondial.

Ce n'est peut-être pas assez précis. Nous nous sommes donné un an pour aboutir, pour faire en sorte que ce forum soit en état de marche lors de la prochaine session de l'Assemblée générale. En même temps, ce changement est fondamental par rapport à la situation dans laquelle, antérieurement, nous avions estimé qu'une simple commission pouvait être un organe subsidiaire d'un organe plus important, suffisant pour traiter le développement durable. Un accord international est intervenu sur le fait de dire que cette question touche à trop de sujets importants à la fois et doit être traitée à un niveau sans doute ministériel, afin que les décisions aient une chance d'être mises en œuvre. Cet organe doit être créé. Les bases figurent dans le texte. Les fonctions y sont énumérées. Cette base est crédible pour agir. Dans un an, nous verrons si la communauté internationale aura tenu ses promesses ou non.

Autre sujet : la gouvernance mondiale de l'environnement. Depuis des années la France s'est engagée sur ce thème, en réponse à une demande de la société civile, et a estimé qu'elle était insuffisante, pas suffisamment cohérente, qu'elle n'assurait pas le degré de convergence entre les multiples instruments au minimum de cohérence nécessaire. Qu'avons-nous obtenu ? Un engagement clair, reconnaissant que le programme des Nations Unies pour l'environnement était l'autorité mondiale et devait être renforcée.

Une résolution sera votée entre septembre et décembre de cette année qui, sur des sujets précis, renforcera le programme des Nations Unies pour l'environnement. La perspective de rehaussement, de la transformation à terme du lieu en institution spécialisée est conservée dans le texte. Le Président de la République dans son discours a confirmé que ce projet est un projet de la France, porté au cours des années par tous les gouvernements. Le Président de la République en a fait une priorité pour les années à venir. Nous sommes passés il y a deux ans d'une quarantaine d'États à cent quarante États qui soutiennent politiquement ce projet. Nous avons un peu de marge de progression pour y parvenir.

Dans cette enceinte, nous avons évoqué un sujet ayant fait l'objet d'une réunion importante avec le soutien du CESE dans ses locaux, à savoir la participation pleine et active de la société civile à la gouvernance mondiale. Sur ce point, nous avons obtenu entière satisfaction. La participation active de la société civile au débat de la gouvernance mondiale, tant globale que sectorielle de l'environnement est désormais reconnue dans le texte. Cet acquis est très important en termes de démocratie et d'avenir. Désormais, les représentants des neuf groupes majeurs reconnus par les Nations Unies auront un droit de participation active au débat.

Le texte adopté indique : « *participation active sur la base des meilleures pratiques des institutions internationales existantes* ». Nous allons passer d'une société civile observatrice - rôle passif -, à un rôle actif. Cela signifie le droit à l'information, avoir accès à toute l'information - ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent - ; avoir le droit de s'exprimer comme le font les délégations nationales. Ce droit est très important car aujourd'hui la société civile n'a pas ce droit. Enfin, le droit de proposer des amendements dans certaines conditions, droit qui est totalement dénié aujourd'hui.

En matière de gouvernance, Rio a apporté ce point très important. Votre conseil peut en être fier. L'idée a été élaborée dans ces locaux, portée par le gouvernement, par l'Union européenne, par les acteurs de la société civile et par un certain nombre d'États.

Dernier point, la question du financement. L'une des limites à l'ambition de Rio + 20 était l'impossibilité de s'engager sur des financements, née à la fois de la crise, qui limite les marges d'action budgétaire et qui empêche un certain nombre d'États de prendre des promesses d'engagements. En termes de méthode, nous avons décidé en tant qu'europeens, qu'il ne pouvait y avoir d'engagements financiers sans y voir clair sur les types d'engagements qui pouvaient être mis en place en face et sur le fait de s'entendre sur ce qu'était le

développement durable, notamment s'assurer que l'ensemble des dimensions du développement durable seraient prises en compte.

Aucun engagement financier n'a été pris à Rio. Un certain nombre de pays en ont tiré argument pour ne pas s'engager eux-mêmes trop loin. Nous nous sommes mis d'accord sur le fait que dans les deux ans à venir un groupe d'une trentaine d'États animerait une réflexion internationale sur la stratégie de financement au développement durable au niveau international. Ces groupes d'États devraient établir un rapport d'ici 2014 à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Dans le cadre de cette décision, nous réitérons le rôle de l'aide publique au développement, mais sont également abordées d'autres sources de financement pouvant venir d'associations du secteur privé et enfin, de nouveaux financements tels que les financements innovants. Ce point est très important pour nous. En effet, nous avons engrangé au niveau d'un texte reconnu par la communauté internationale des avancées très difficiles à obtenir pour lesquelles nous nous étions battus depuis plusieurs années au G8 et au G20. Dans ce texte, les financements innovants sont reconnus comme des éléments essentiels des financements à venir pour le développement durable, leur mise en œuvre, leur élaboration, leur développement et encouragés, y compris sur une base volontaire. C'est un des autres engagements pris par le Président de la République d'accorder à cette question notamment de la taxe internationale sur les transactions financières, une priorité afin qu'une partie de cette taxe puisse bénéficier au développement durable au niveau international.

Pour conclure, j'aborde la question du statut international des océans. Cette question a suscité beaucoup de débats, d'interprétations et de déceptions. Nous étions partis à Rio avec un objectif très ambitieux. Nous l'avons pratiquement atteint avec cent quatre-vingt dix États qui se sont ralliés à la nécessité de lancer les bases d'une gouvernance internationale des océans.

Cette négociation aurait pu permettre de créer les cadres juridiques nécessaires pour avoir des études d'impact sur les activités conduites en haute mer ou avoir un statut international des aires marines protégées en haute mer. Nous n'avons pas réussi car quelques États s'y sont opposés d'une manière radicale (les États-Unis et le Canada).

Les Nations Unies décident à l'unanimité. Nous avons donc dû accepter une solution intermédiaire dans laquelle la priorité accordée à ce sujet est reconnue. Un groupe d'experts doit au plus tard, d'ici 2014, faire une proposition. En 2014, les États décideront sur le fait de lancer ou non cette négociation.

Cela peut sembler insuffisant pour ceux qui estiment que les océans sont de plus en plus en danger. En même temps, il ne peut pas y avoir d'accord sur cette question sans consensus au niveau international ou sans avoir épuisé toutes les possibilités, car ce texte nécessite d'être adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, j'ai sans doute été un peu long, mais je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions dans toute la mesure du possible.

Ce texte d'une cinquantaine de pages reste touffu. Il a été négocié jusqu'à la dernière minute dans des conditions difficiles. Il a l'avantage de donner une base à nos futurs travaux internationaux. Il aurait pu ne pas exister. En effet, nous avons d'une part l'attitude parfois brutale de la présidence brésilienne souhaitant conclure à tout prix avant l'arrivée des chefs d'États des gouvernements, - pressé sans doute par un certain syndrome de Copenhague - et d'autre part et une crainte de ne pas mettre l'ensemble des États d'accord et d'aboutir à une totale absence d'accord qui aurait fait reculer la communauté internationale de vingt ans en matière de développement durable.

Je vous laisse juge pour savoir si ce choix était bon ou mauvais.

Je peux vous assurer, en tant que négociateur, mais également en tant que personne impliquée sur ces sujets - et qui a pu partager avec nombre d'entre vous ses convictions en la matière - que c'était sans doute, à ce stade, le meilleur choix, même si nous avons deux à trois ans pour, maintenant, transformer l'essai.

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci, Monsieur l'Ambassadeur.

## DÉBATS

**M. le Président.** Sans plus tarder, je vais demander à ceux qui faisaient partie de la délégation française à Rio de venir à la tribune s'exprimer.

La parole est à Mme Vilain.

**Mme Vilain.** Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur l'Ambassadeur ; parler après vous est difficile parce que vous avez tout dit. Vous êtes un véritable ambassadeur de la France, vous nous avez donné le bon côté des choses, votre vision optimiste des choses, et moi aussi, j'ai une vision optimiste des choses, même si la presse a été extrêmement dure vis-à-vis des conclusions du sommet de Rio.

Monsieur le Président, nous n'avons pas pu vous faire une restitution académique des choses ; je vais vous livrer ce que j'ai vécu avec mes tripes.

En fait, ce sommet venait à un moment extrêmement difficile. Nous étions très conscients, les uns et les autres, que la crise économique ne favorisait pas de grandes prises de décisions et de grands élans de générosité des uns et des autres.

Nous pensions pourtant qu'il était possible que, aussi, la crise conduise à s'interroger sur des façons de sortir de cette situation et que, en particulier, une nouvelle économie pouvait répondre à certaines de ces aspirations. Nous étions donc quand même partis avec beaucoup d'espoir et personnellement, au fond, je n'ai pas été déçue.

En effet, j'ai le sentiment, et plusieurs d'entre nous l'ont partagé, qu'en 1992, il y a eu une véritable prise en compte par les États de la notion de développement durable et qu'ils ont vraiment lancé le concept même de développement durable à cette époque, qui a été vraiment une révélation, dans un contexte général assez sceptique. La société civile, au fond, n'était pas à leurs côtés, aux côtés des gouvernements. Ce concept n'était pas complètement partagé.

Aujourd'hui, en 2012, c'est le contraire : la société civile est vraiment mobilisée sur ces sujets et ce sont à la limite les États qui sont un peu plus réticents parce qu'ils ont d'autres sujets pressants, prégnants, qui les mutilent.

Ce qui m'a extraordinairement frappée, c'est cette mobilisation. J'ai été extrêmement intéressée par toutes ces initiatives, qu'il s'agisse des initiatives des entreprises, des syndicats ou des collectivités. À Shanghai comme au Brésil comme en France comme en Europe, il y a des initiatives dans les villes - d'ailleurs extraordinaires - en matière de développement durable. C'était très rassurant de voir combien la société, d'une manière générale, dans toutes ses composantes, prenait à cœur ces concepts. C'était vraiment très intéressant.

Je ne vais pas revenir sur le fond des textes parce que l'Ambassadeur Thébault est beaucoup plus pertinent que moi sur ce sujet ; il nous a fait une description intéressante et peut-être certains d'entre nous vont-ils réagir là-dessus, mais je réagissais sur le contexte.

J'ai vu une grande mobilisation à ce sommet des peuples, mais aussi à l'intérieur des délégations, une vraie volonté d'avancer sur ces sujets. Je le dis aussi au groupe des entreprises, que je représentais également à cette occasion : on peut être fier de ce que les entreprises françaises et européennes entreprennent sur ces sujets. Il y a vraiment des choses magnifiques. Schneider nous a montré des exemples formidables, ainsi que d'autres entreprises.

Le deuxième point - moins drôle - qui m'a énormément frappée dans ce sommet, qui est une affaire plus géopolitique, c'est quand même l'avènement des BRICS. On a vraiment eu le sentiment que c'était les BRICS qui étaient à la manœuvre. Nous sommes passés sous leurs fourches caudines. Les BRICS, ce sont le Brésil, le pays-hôte, mais aussi la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du sud. Ces pays sont vraiment aujourd'hui une force politique considérable.

Cela m'a interpellée sur l'Europe. Alors que nous étions arrivés, sur ces sujets, complètement unis - nous avons eu, dans la préparation de Rio + 20, une position unie des forces d'Europe - dans mes conversations avec les uns et les autres, j'ai trouvé que l'Europe comptait peu.

Sa division nous perdra. Il est urgent que l'Europe se ressaisisse, à mon avis, alors que c'est le plus grand marché du monde, qu'elle a, en matière de développement durable, des expériences formidables. Elle est très en avance sur beaucoup de sujets ; il faut vraiment que, politiquement, elle reprenne vite sa place. C'est un des points qui m'ont énormément frappée à Rio.

Je ne parle pas le portugais, mais c'est facile à comprendre quand même, et j'ai lu sur une manchette d'un journal de Rio : « *Le Brésil est gagnant, la planète est perdante* ». C'était un titre de presse extrêmement fort.

Voilà, Monsieur le Président. Je compte faire, au sein de la section des activités productives, une exégèse des textes et vous proposer un travail de comparaison entre ce qui a été finalement acté et ce que nous avons proposé pour que nous voyons un petit peu la différence.

Il y a, Excellence, des différences, nous ne sommes pas arrivés au point qui était notre ambition, mais au fond, les textes ambitieux sont faits pour cela : pour pousser les choses. On sait bien que l'on n'arrivera pas complètement à tout.

Comme vous l'avez dit justement, l'ONU est quand même difficile à manœuvrer dans le sens où l'unanimité est difficile à obtenir sur des sujets aussi complexes que celui-là. On sait bien que les pays sont quand même dans des situations extrêmement différentes d'un coin de la planète à un autre.

Bref, nous ferons un travail de comparaison entre ce qui est conclu dans le texte et ce que nous avons proposé et vous aurez un petit mot sur ce sujet à la rentrée.

Mais je n'étais pas toute seule, nous avons eu des échanges entre nous, nous étions plusieurs et nous représentions les trois piliers économique, social et environnemental.

Sur l'économique, j'étais avec Bernard Guirkinger, qui va venir s'exprimer ; sur le social, nous étions avec Christophe Quarez et Fabienne Cru-Montblanc, qui vont s'exprimer aussi ; au niveau environnemental, Céline Mesquida avait déjà fait son avis sur Durban, et Jean Jouzel nous a bien éclairés sur cette expérience formidable.

Merci.

**M. le Président.** La parole est à M. Quarez.

**M. Quarez.** Merci, Monsieur le Président. Très rapidement, je donnerai les premières réactions, un peu à chaud, ce qui n'est jamais très facile.

La CFDT a été assez présente pendant ces événements. La première des choses - et comme évoqué par Françoise Vilain, frappantes - c'est le décalage entre l'ensemble des travaux, des engagements, des propositions de débats, des animations faites par la société civile et l'ambition de cette dernière (que ce soit le monde associatif, les ONG, les syndicats, les entreprises, on l'a tous dit), et le décalage avec les réactions politiques et les conclusions politiques. À titre personnel, c'est ce décalage qui m'a sauté aux yeux pendant ces événements.

Sur une approche ou en tout cas un sentiment général, vous avez parlé de regret et d'espoir, c'est en fait entre les deux, et même beaucoup entre les deux.

S'agissant des regrets, la CFDT considère que le texte final, sous réserve de bien l'examiner, est très en retrait par rapport aux attentes de la société civile et de tous les débats survenus en amont, ainsi que de toutes les initiatives.

On a néanmoins noté un certain nombre d'avancées importantes, au plan social bien sûr, et vous l'avez évoqué. Je reprendrai simplement les éléments du texte final concernant cette notion de travail décent, un socle de protection sociale minimum de reconnaissance. C'est une grande chose pour beaucoup de pays qui n'en ont pas et sur lesquels il faut construire. Au moins, le principe est acquis.

Reconnaissons le rôle des syndicats qui n'est pas neutre dans cette affaire.

Pour la gouvernance, on note quelques avancées, vous l'avez noté.

La mise en place du Forum de haut niveau impliquant la société civile est une nouveauté pour le pilotage dans des objectifs de développement durable, même si on renvoie un peu plus tard, à 2015. On a du mal à voir la méthode aujourd'hui, mais on espère que cela va se préciser. De notre point de vue, c'est intéressant, important.

Concernant le financement, c'est en demi-teinte. En effet, pour l'ensemble des financements innovants permettant d'aider aux nécessaires transitions technologiques, sociales et environnementales avec des objectifs de développement durable, on renvoie à une commission qui va se réunir dès le mois de septembre pour essayer de mettre en œuvre et proposer un certain nombre de financements innovants. On parle évidemment de la taxe sur les transactions financières.

En revanche, au plan environnemental, aujourd'hui, nous pensons que le texte ne va pas plus loin que les engagements de Rio 1992, ou si peu. C'est là que nous sommes le plus en retrait.

Ce qui s'est survenu à Rio a été analysé. Cela a mis en lumière quelques éléments qui sont pour nous la perte d'une influence de l'Europe. Même si l'Europe est unie, on constate que la crise de l'Europe fait en sorte que la voie et surtout ces propositions qui portaient assez haut et de façon assez enthousiaste les objectifs de ce sommet n'ont pas été entendues. La voix de l'Europe au final compte assez peu.

Il y a aussi le choix des pays émergents - et on en a parlé, des BRICS, qui ont tenu la dragée haute sur beaucoup d'éléments dans ce texte final - de maintenir un modèle de croissance qui renvoie les problèmes d'environnement à plus tard. Ce n'est pas évident mais, en tout cas, on peut comprendre quand on nous dit que notre système de croissance nous permet de nous développer et d'éradiquer la pauvreté et que l'on verra donc les problèmes d'environnement plus tard car on ne veut pas changer de paradigme en termes économiques.

Tel est le discours tenu qui a fait en sorte que l'ensemble des conclusions d'aujourd'hui soient un peu en retrait au plan environnemental.

Enfin, et c'est un vaste sujet que l'on ne va pas régler nous-mêmes, il nous semble que l'absence de résultats significatifs comme on vient de les évoquer, pose la question de l'efficacité du système onusien. Du fait des règles d'unanimité, qui datent de 1948, on est obligé de se poser la question de savoir si on peut continuer comme cela et s'il n'existe pas un nouveau mode de fonctionnement au plan international, ou par grandes régions, pour avancer. Il

suffit qu'un ou deux pays, et vous avez évoqué les États-Unis ou le Canada pour les océans, les BRICS pour les problèmes environnementaux - et on pourrait en citer d'autres - suffisent à bloquer toute initiative commune. Il y a peut-être là un champ de réflexions à avoir pour le système onusien.

En conclusion, je dirai rapidement que l'on a reconnu quelques espoirs, quelques progrès, notamment au plan social.

Cependant, il me semble que le lien entre les trois piliers du développement durable (social, économique et environnemental) n'ont pas été suffisamment mis en exergue pendant ce sommet. On a été de compromis en compromis sur des petits détails ou des petits amendements qui ont leur portée, certes, mais qui ne sont pas cohérents entre eux par rapport à ce que nous souhaitons en termes de développement durable, donc des trois piliers pouvant s'articuler en même temps.

Telles sont les quelques réflexions que je voulais proposer.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci, Monsieur Quarez.

La parole est à Mme Cru-Montblanc.

**Mme Cru-Montblanc.** Mes Chers collègues, Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur, bonjour.

À la CGT, nous avons fait le choix de partir pendant les deux semaines du sommet sachant que l'avant-sommet démarrerait par une assemblée générale de la Confédération syndicale internationale (CSI) et nous sommes restés jusqu'à ce que le texte final soit écrit et l'allocution de M. le Président de la République prononcée.

Je ferai d'abord un bilan général de l'assemblée générale de la CSI qui, je dois le dire, est remarquable dans le sens où, pour la première fois, il y a eu unanimité sur un texte fort de tous les syndicats affiliés à cette confédération, soit environ cent soixante-quinze millions d'adhérents de tous les continents.

Dans cette résolution, on retrouve des éléments forts comme :

- le changement de paradigme ;
- la nécessité de revoir nos modes de production et de consommation.

On retrouve également le travail décent et les droits des salariés, notamment avec le droit de se syndiquer sachant que, dans certains pays, a été évoqué le fait que la liberté syndicale conduisait bien souvent à la mort.

Nous avons aussi des éléments autour du droit des femmes, de l'égalité, de l'émancipation ; ce socle de protection sociale universelle dont parlait Monsieur l'Ambassadeur.

Les financements innovants avaient pointé de façon prégnante la taxation des transactions financières, et pour reprendre l'exemple d'un Ambassadeur bien connu ici, il est anormal qu'une personne achetant son pain paye une taxe et que les milliards de transactions annuelles ne soient pas taxés.

L'accès à la culture et à l'éducation doivent également renforcer effectivement ce socle revendicatif et peut-être en faire un quatrième pilier après l'économique, le social, l'environnemental.

Je tenais à vous remercier Monsieur l'Ambassadeur pour le suivi des négociations au fur et à mesure avec un état des lieux très précis et honnête qui nous a permis de retravailler derrière avec les syndicats des pays ou des régions concernés pour faire en sorte de faire évoluer la situation et le positionnement des États, pas forcément avec succès, vous l'avez dit.

Toutes les organisations syndicales présentes ont été reçues par Mme Bricq, ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie.

Il y avait en parallèle à ce sommet officiel le forum des peuples dans lequel tous les sujets que j'ai évoqués ont été débattus et où, effectivement, différents positionnements ont émergé et sont venus renforcer la déclaration finale de la CSI.

Le travail avec les ONG, entre organisations syndicales et ONG, membres du collectif France Rio + 20 a été très fort. C'est notable. On est arrivé à des positions consensuelles, unanimes, fortes, sur le travail décent, la protection sociale, l'environnement.

Avant la fin du sommet, il y a eu les fameux « *sandwich days* », c'est-à-dire des journées de débats de la société civile d'où devaient sortir des propositions, lesquelles sont adjointes au texte de la déclaration finale.

L'un des débats portait autour du travail décent et du développement durable. La proposition de la CSI portait autour du travail décent, du droit des salariés, de l'émancipation des femmes et de l'accès à l'éducation. Elle est sortie loin devant toutes les autres propositions et a été votée par l'assemblée à plus de 73 % (presque 74 %).

La CGT a fait un rapide bilan. Vous avez évoqué les points positifs, Monsieur l'Ambassadeur.

Il ressort avant toute chose l'importance de la lutte contre la pauvreté, mais aussi ce socle de protection sociale universel ; le fait que le travail décent et la transition juste figurent en toutes lettres dans le document final avec un plan de travail ou une ébauche de plan de travail. A été identifiée également la responsabilité de l'OIT.

La gouvernance mondiale est renforcée avec la participation active de la société civile. C'est un élément fort sorti du sommet Rio + 20 de même que le renforcement du Programme de l'ONU pour l'environnement et l'échéancier sur les objectifs du développement durable à l'échéance 2015. Cela dit, j'émettraï plus de réserves car l'échéancier est là mais qu'allons-nous en faire ?

Je retiendrai les paroles du Président de la République : « *À nous, la société civile, de faire pression, de faire monter ce rapport de force pour que tous les points positifs qui sortent de ce texte et ceux qui n'y sont pas reviennent sur le tapis et aboutissent* ».

Dans les points négatifs, c'est ce texte qui est principalement un texte de principes. Il y a peu d'actions. Il est assez décevant en termes d'ambition et d'actions concrètes. La taxation des transactions financières n'y figure pas. Certes, il y a les financements innovants, mais les 0,7 % du PIB ne sont toujours pas effectifs et on peut se poser des questions sur la mise en œuvre de financements innovants.

Il y a peu d'avancées aussi sur la lutte contre le dumping social et environnemental. Certes, la RSE est abordée mais de très loin, sans mesure concrète, à notre sens. Qu'allons-nous en faire ?

Le Président de la République est intervenu au Pavillon France et s'est engagé autour de la mise en œuvre de cette RSE avec une conférence environnementale pour la rentrée de septembre, un dialogue social. Nous attendons de voir. Nous espérons que cela aboutira soit par le dialogue soit par la loi.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Guirkinger.

**M. Guirkinger.** Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur le Président, Chers collègues, après le sommet de Rio, je suis inquiet. À plusieurs reprises, notre assemblée a fait un constat extrêmement sévère sur l'épuisement des ressources naturelles, sur le changement climatique, sur les inégalités sociales.

Je suis persuadé pour ma part que nous avons vraiment un choix devant nous entre le chaos, l'effondrement ou l'organisation urgente d'une transition économique, écologique et sociale.

Comme mes collègues, je suis inquiet parce que les grands dirigeants politiques du monde ne saisissent ni l'importance des enjeux ni l'urgence d'agir. Je suis inquiet parce que la crise économique et financière accentue la pression du court terme alors qu'il faut voir loin pour réaliser que l'économie verte est probablement elle-même une réponse à la crise.

Je partage l'analyse de mes collègues sur le système onusien : ce système est à bout de souffle. Trouver un accord à l'unanimité sur des questions aussi complexes que le développement durable compte tenu de la différence qui existe entre les différents États au niveau de leur développement respectif est probablement mission impossible. Cela pose tout le problème de la gouvernance mondiale.

Chose peut-être encore plus grave, j'ai été frappé à Rio par le fait que de nombreux pays se crispent sur leur souveraineté nationale. À plusieurs reprises, le texte a évolué parce que des pays ont fait rajouter qu'il n'était pas question d'accepter des règles communes sur un problème qui nécessite une gouvernance mondiale parce qu'ils veulent le respect de leur souveraineté nationale.

Je voulais partager avec vous ces quelques réflexions, mais je vais vous donner un peu le regard des entreprises. Beaucoup d'entreprises mesurent bien les enjeux et l'urgence d'agir. Comme de nombreux autres acteurs de la société civile, elles sont plus ambitieuses, plus volontaristes que les États et les décideurs politiques.

À Rio, en tant que *major group* commerce et industrie, les entreprises se sont exprimées à travers le BASD (*Business action for sustainable and development*), les points qui ont retenu mon attention sont au nombre de trois.

Dans le texte adopté, une place importante est accordée aux entreprises. C'est une satisfaction. Elles ont un rôle à jouer à côté des autres acteurs de la société civile. Elles apportent des solutions techniques. Je suis satisfait qu'une grande place ait été réservée aux partenariats publics/privés.

En matière de *reporting* sociétal et environnemental, une orientation a été donnée, certes, mais il faut savoir que les entreprises qui travaillent dans le BASD sont favorables à ce que cette orientation se concrétise pour partager la même forme de *reporting* environnemental et social et intégré dans le rapport d'activité générale des entreprises.

Dans mon domaine d'activité, j'ai quelques satisfactions personnelles puisque le texte adopté reprend les principales conclusions du forum de l'eau à Marseille et pour la première fois, à ma connaissance, la nécessité de réduire, recycler, valoriser les déchets est mise en œuvre.

Le deuxième point que je veux souligner est que les entreprises s'expriment comme les autres parties prenantes en toute transparence. Elles n'ont pas le pouvoir - je le dis à l'ensemble de mes collègues - ou l'influence que certaines leur prêtent.

J'ai été frappé moi aussi de l'inégalité qui existe entre le monde anglo-saxon et l'Europe française, l'Europe du sud. Le BASD, qui est très volontariste sur beaucoup de sujets, est fortement influencé par le monde anglo-saxon. Les grandes entreprises américaines et anglaises étaient présentes et les entreprises françaises et européennes avaient un peu de mal à se faire entendre ou n'avaient pas la place que nous représentons compte tenu de notre poids économique.

Le troisième point qui a retenu mon attention était la polémique autour de l'économie verte. Certains craignent que le grand capitalisme mondialisé cherche à marchandiser les services rendus par la nature. J'avoue avoir été surpris et sidéré par cette polémique, je ne l'avais pas anticipée. Avec beaucoup d'autres dirigeants d'entreprises, je considère que la transition écologique a besoin d'une réglementation et d'une fiscalité stables et adaptées aux objectifs poursuivis beaucoup plus qu'un développement du marché.

Je crois qu'il y a là une mauvaise polémique. Je suis surpris par la confusion qui règne aujourd'hui au niveau des concepts d'économie verte, de croissance verte, de transition économique, écologique, énergétique ; je pense, Monsieur le Président, que cette question mériterait peut-être d'être traitée au sein de notre assemblée pour mettre derrière tous ces mots des choses concrètes qu'il faudrait mettre en avant pour réaliser cette transition.

Je reste mobilisé, inquiet mais confiant. Il ne faut certainement pas baisser les bras, mais rester mobilisé au Conseil économique, social et environnemental et ailleurs.

À Rio, beaucoup l'ont dit, je le répète, un grand moment de satisfaction a été la mobilisation française. Le Président de la République et quatre ministres étaient présents ; la société civile était bien représentée.

Je rappelle que c'est l'Union européenne qui négocie les conventions internationales sur le développement durable et l'Union européenne a parlé d'une voix. Mon souhait le plus cher serait que l'Union européenne se saisisse de cette question de façon plus volontariste et qu'elle en fasse une priorité dans le cadre des débats sur la croissance, que l'on parle d'économie verte au sein de l'Union européenne.

L'Union européenne reste la plus grande puissance économique mondiale. On l'oublie parce que nous sommes dans des problèmes économiques et financiers, mais elle est la plus grande puissance économique au monde. Et je suis sûr que si nous nous saisissons de cette question en donnant l'exemple, nous serons capables d'acquérir un *leadership*.

**M. le Président.** La parole est à Mme Mesquida.

**Mme Mesquida.** Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur, Chers collègues, je partage l'ensemble des analyses qui ont été faites. Je participais à la délégation française au titre de France nature environnement.

Premier constat : le texte qui a été adopté est très « faible », et je crois que ce constat est plutôt partagé. Nous sommes incapables aujourd'hui, alors que tous les signaux sont au rouge, de prendre des décisions politiques de haut niveau et l'on renvoie à la société civile la responsabilité de prendre ces décisions courageuses.

Ce qui s'était passé Durban, avec une forme de blocage des négociations, montre que pour tout ce qui concerne les négociations internationales, on a besoin qu'une rupture économique puisse se faire, par exemple dans le cadre du G20. Malheureusement, le G20, qui s'est déroulé quelques jours avant Rio, n'a pas donné l'impulsion nécessaire pour permettre cette transition écologique et sociale de notre économie. C'est peut-être un des enseignements de Rio + 20 : pour avancer sur les questions environnementales, nous avons besoin de passer ce cap de transition, voire de rupture économique.

Un autre point nous a inquiétés durant ce sommet : la question de la cohérence. Lorsque des chefs d'État et de gouvernement viennent négocier au niveau international (ONU, G20, etc.), il est important que les engagements qu'ils prennent dans ce cadre se traduisent concrètement au niveau national. Par exemple, était-il, cohérent, en plein sommet de la terre, d'autoriser des forages pétroliers au large de la Guyane ?

Enfin, en présence de M. l'Ambassadeur, j'aimerais terminer sur une note positive ! S'agissant des océans, j'ai bien entendu ce que vous nous avez dit. Mon analyse est qu'il faudra prendre le temps de la réflexion, de l'étude pour déterminer si on tient quelque chose d'important, mais je pense que l'on avance. Sur la question de la haute mer, qui est loin d'être consensuelle, l'horizon de deux ans me semble être un bon agenda pour avancer.

Pour France nature environnement, Rio + 20 marque une étape positive sur la question des océans, ainsi que pour la société civile qui voit dans ce sommet la possibilité de devenir un acteur, et non plus seulement un observateur, au cours des négociations internationales ; c'est un point essentiel qu'il faudra creuser.

En conclusion, je dirai que nous sommes déçus, mais nous continuons de nous mobiliser ! Nous sommes toutefois inquiets de constater que les chefs d'État et de gouvernement sont incapables de se mettre d'accord pour sauver notre planète.

**M. le Président.** La parole est à M. Jouzel.

**M. Jouzel.** Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur, Chers collègues, j'étais à Rio au titre de la délégation française au cours de la deuxième semaine. Ce sommet est très différent des conférences Climat auxquelles je participe chaque année et qui sont organisées sur le même tempo (une dizaine de jours est consacrée aux discussions, puis trois jours de négociation ont lieu, réunissant des chefs d'État et de gouvernement et/ou les ministres de l'environnement). À Rio + 20, c'était complètement différent : nous arrivons et c'était complètement *booké* par le Brésil ! Il n'y a pas eu de négociations au moment où les chefs d'État et de gouvernement étaient présents, ce qui peut être regrettable.

Le climat n'était pas au cœur des discussions de Rio + 20, puisque Rio a enfanté trois conventions (climat, biodiversité, désertification). Climat et biodiversité marchent relativement bien, récemment pour la biodiversité, moins bien pour la désertification ; ils vivent leur propre vie et c'est bien grâce au premier sommet de la terre. Quant à l'aspect climat, il y a un paragraphe, une demi-page, mais ce n'est pas le problème. Le problème, c'est le manque d'ambition, sauf la priorité sur l'adaptation. Mais ce n'est pas suffisant car il me semble que la priorité doit être mise sur la maîtrise et sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Il y a cependant des éléments de satisfaction : une grande implication des entreprises et de la société civile, une véritable présence des communautés locales, régionales. Il y avait une vraie présence française et nous étions bien représentés ; ce sont des éléments très positifs. En tant que négociateurs, nous pouvons revenir satisfaits parce que des choses ont avancé.

J'ai quand même quelques regrets et je partage avec Céline Mesquida le manque d'ambition de ce texte. Je vais donner un exemple : il y a quelques mois, je me suis impliqué au CESE dans la démarche française pour promouvoir une OME. Les progrès du point de vue de la gouvernance sont très faibles et insuffisants. Tant que nous n'aurons pas face à l'OMC, dont les règles sont orthogonales à celles qu'il faudrait mettre en place pour régler les problèmes environnementaux, une OME qui a aussi des droits et des devoirs équivalents, nous n'arriverons pas à avancer. Tout au long de ce texte, le mot souveraineté est répété. Or, ce n'est pas la souveraineté qui aidera à résoudre les problèmes globaux que pose l'environnement.

Voilà quel regard je porte sur ces aspects de gouvernance. La position française était ambitieuse, elle doit être poursuivie. Il faut créer quelque chose qui puisse jouer un rôle de gouvernance forte au niveau international, face à tous les problèmes qui nous préoccupent.

**M. le Président.** Je remercie pour leurs interventions les membres du Conseil économique, social et environnemental, membres de la délégation française à Rio.

Mes Chers collègues, souhaitez vous intervenir ?

La parole est à M. Bougrain Dubourg.

**M. Bougrain Dubourg.** Pour avoir participé en 1992 au sommet de Rio, j'ai entendu quelques remarques aujourd'hui qui ne me semblent pas correspondre à ce que j'ai vécu. Par exemple, il a été dit que la société civile émergeait aujourd'hui, ce qui est probablement plus vrai qu'hier, mais je rappelle que le premier sommet de la terre à Rio a été grandement initié par la société civile. Deuxièmement, il y a vingt ans, j'avais le sentiment que c'était une réunion planétaire pour observer l'état de santé de la planète. Aujourd'hui, j'ai l'impression que Rio + 20 était une réunion planétaire pour observer l'état de santé des hommes ! Le périmètre a été complètement modifié, ce qui n'est pas inintéressant, singulièrement élargit au social et à l'économique.

Là, je n'ai pas entendu le mot biodiversité. Jean Jouzel a rappelé que la biodiversité a trouvé, notamment à travers Nagoya, son existence propre, mais ce n'est pas une raison pour l'effacer du sommet de la terre !

Je n'ai pas eu le sentiment qu'elle apparaisse. En tout cas, dans tout ce qui nous a été dit, le mot n'a même pas été prononcé.

Si nous pouvions avoir un éclairage sur le sujet, Monsieur l'Ambassadeur, j'en serais très heureux.

**M. le Président.** La parole est à M. Veyrier.

**M. Veyrier.** Il s'est passé beaucoup de choses au plan international puisque nous sommes en train de parler de Rio + 20. Mais M. Bougrain Dubourg évoquait justement le fait qu'aujourd'hui, à travers Rio + 20, on a l'impression d'une réorientation sur la question économique et sociale.

En parallèle, ces questions économiques, sociales, environnementales sont aussi évoquées dans plusieurs enceintes. En particulier, quand nous avons préparé au sein de la section des affaires européennes et internationales l'avis sur Rio + 20, nous avons fait venir par exemple un des experts de l'Organisation internationale du travail, qui travaille avec une réorientation du social vers les questions environnementales.

Dans cette séquence, la 101<sup>ème</sup> conférence internationale du travail se tenait également à Genève au mois de juin et 185 pays représentés par leur gouvernement, leurs travailleurs et leurs employeurs ont adopté une recommandation pour la mise en œuvre des socles de protection sociale, qui était portée par l'OIT et que nous avons nous-mêmes soutenue à la fois dans le cadre de Rio + 20 et dans l'avis qu'a porté M. Guirkingen en particulier. C'est un des résultats, certes, sur la sphère plus sociale, mais près de 80 % de la population de

la planète est exclue en tout ou partie de systèmes de sécurité sociale, donc d'accès aux soins *a minima* par exemple. Ce résultat va donc dans le sens de ce que nous avons porté, soutenu et il faut le considérer.

Ensuite, nous avons deux autres séquences qui sont appréciées diversement. Le G20 sur le plan de son contenu est assez décevant, il faut bien le reconnaître, que ce soit sur le plan social ou environnemental, autour de la question de la taxe sur les transactions financières qui a fait une apparition et qui est repartie aussi vite au G20. Mais il n'est pas très satisfaisant non plus sur le plan de la réglementation financière où cela progresse très insuffisamment par rapport à ce que nous pourrions souhaiter et qui pourrait permettre de réorienter de manière plus efficace les économies de ce monde vers l'environnement et le social.

Je voulais le souligner car il y a quand même quelques résultats.

Cette semaine, Aung San Suu Kyi visite la France. Il se trouve que sa première intervention publique hors de son pays depuis qu'elle a pu le quitter librement - et elle devrait pouvoir y rentrer librement - a été pour l'Organisation internationale du travail qui, depuis 20 ans, menait un combat constant, permanent contre le travail forcé et pour la liberté syndicale puisque cela a été un des points évoqués à Rio + 20.

**M. le Président.** Monsieur l'Ambassadeur, je vais vous demander de répondre. Il est vrai que, alors que j'avais lu dans la presse, paraît-il, une implication assez forte des collectivités territoriales, il serait intéressant de voir quel regard vous portez sur le sujet.

Je rebondis sur l'intervention de M. Veyrier. On voit bien que des organisations internationales, comme les syndicats, font avancer la notion du droit social. J'ai cru comprendre que vous attendiez que la société civile se mobilise, nous le souhaitons, pas par défaut du politique, mais pour l'aider à surmonter un certain nombre de difficultés à décider.

En tout cas, soyez notre ambassadeur - pardonnez-moi ce jeu de mots - auprès du gouvernement pour dire à quel point le Conseil économique, social et environnemental est prêt, peut-être avec ses collègues européens, à poursuivre un certain nombre d'interrogations qui ont été pesées par les différents membres du Conseil qui faisaient partie de votre délégation.

La parole est à M. l'Ambassadeur.

**M. Thébault.** Pour vous répondre, j'ai déjà été votre ambassadeur. Vous m'aviez fait part de ce sentiment qui était le vôtre à l'issue du débat qui avait vu l'adoption de l'avis par le Conseil économique, social et environnemental. J'ai pris la liberté d'en parler, aussi bien avec nos plus hautes autorités, et le message est passé, qu'au niveau européen, ce qui pourrait donner cette dimension européenne que vous souhaitiez. Ce serait extrêmement opportun, ne serait-ce que, pour reprendre et synthétiser mes réponses aux différentes remarques, parce que je ne suis pas d'accord sur le fait que l'Europe était absente. Au contraire, l'Europe était extrêmement présente. L'Europe a un peu assumé le rôle de cheval de tête dans l'attelage ; si la carriole du développement durable a brinquebalé, a

parfois menacé de verser, c'est aussi parce que l'Europe a souhaité porter des thèmes ambitieux. Il est vrai que ce n'est pas facile.

Nous avons été ambitieux pratiquement sur tous les sujets. Cela veut dire que nous nous exposons forcément à être, premièrement, le point focal sur lequel convergent les attaques. Deuxièmement, il faut s'attendre aussi à ce que l'on ne puisse pas être couronné de succès sur l'ensemble des sujets. Pourtant, nous avons des sujets de satisfaction et des sujets importants.

Très honnêtement, je ne pensais pas que nous arriverions à faire passer la notion d'association de la société civile à ce point car quand vous voyez parallèlement la crispation sur la souveraineté nationale, tous ces mouvements qui vont plutôt vers une fragmentation que vers une cohérence, admettre un rôle actif de la société civile, alors qu'on ne peut le décrire aujourd'hui que comme passif, c'est un véritable renversement du monde.

Bien sûr, il faudra le gagner maintenant dans les résolutions qui vont devoir le traduire dans le fonctionnement des différentes gouvernances. Mais vous pouvez compter sur nous pour le faire. Puis, si cela se fait, vous ne serez pas, vous représentants de la société civile, uniquement des spectateurs, vous pourrez enfin participer. Cela changera le futur Rio, s'il y en a un, car au lieu d'avoir des journées prétextes au cours desquelles la société civile débat, fait des propositions extrêmement intéressantes, mais découvre que le texte est déjà bouclé, vous serez associés à la préparation, structuration, négociation du texte en amont. Voilà un levier de changement essentiel. Il ne faut pas le sous-estimer. C'est presque inespéré.

L'Europe n'était pas désunie, elle était unie jusqu'au bout, y compris dans le choix de la responsabilité qu'elle a fait à un moment donné face à ce qui était une forme, il faut bien le dire, de pression très forte de nos amis brésiliens de devoir conclure ou alors il n'y avait pas de texte. Il fallait un texte.

Sortir comme à Copenhague sans accord, sans texte, tout le monde se rappelle du traumatisme que cela a été, de l'impact extrêmement négatif qui s'est produit suite à ces négociations pourtant extrêmement importantes pendant plusieurs années et l'on en sort à peine.

Sur le développement durable, sujet qui depuis dix, vingt ans, n'avait pas fait vraiment l'objet de réunions au niveau international, c'était peut-être le tuer. On l'a vu dans les négociations, on est loin d'avoir un langage commun sur tous ces sujets, peut-être parce que, depuis l'époque romantique où l'on s'engageait sur le développement durable, et après 20 ans d'expérience, on s'est aperçu que les conséquences étaient extrêmement lourdes. Parler de changement des modes de production et de consommation, c'est extrêmement lourd.

C'est pourquoi la dimension sociale est la bienvenue.

Non, l'Europe a été en pointe, a été courageuse, probablement téméraire en s'exposant autant. Il était plus facile, comme certains grands pays pourtant amis que je ne citerai pas, mais vous voyez dans quelle direction va mon regard, de dire : « *Non, je ne veux rien, je peux me contenter d'une absence de texte.* »

Défendre rien est infiniment plus facile que défendre quelque chose. Donc oui, nous avons pris date pour l'avenir et je crois que l'Europe peut être fière du rôle qu'elle a joué.

Maintenant, l'Europe peut-elle, comme par le passé, dicter son agenda ? Certainement pas, certainement plus et vous aviez parfaitement raison de souligner le rôle des pays émergents. Mais ce n'est pas forcément qu'un rôle négatif, c'est un rôle qui exige d'être reconnu en tant que tel : une pleine participation.

Comme le résumait un ministre de l'un de ces grands pays : « *La situation est simple : soit comme auparavant, vous avez des objectifs précis que vous souhaitez que nous adoptions et vous avez les financements qui vont avec, dans ce cas nous vous suivons. Soit, ce qui semble être la situation actuelle, vous avez plein de bonnes idées, mais vous n'avez plus de financements, auquel cas nous discutons dans un monde complètement différent.* »

D'où l'importance du débat sur les financements car ce sera la mesure de notre crédibilité.

Toute l'importance aussi de se donner un peu de temps sur un certain nombre de sujets nécessitant de l'engagement de la part de tous les États. Il n'existe pas forcément de réticence fondamentale de certains États. En effet, certains peuvent être réticents au plan international et parfois à titre national très allant. Certaines stratégies d'engagement dans l'économie verte ou équitable sont parfois plus approfondies et audacieuses que dans bien des États européens. Oui, c'est un nouveau contexte de discussions de négociations.

L'environnement est la source du malentendu. Rio n'était pas un sommet sur et pour l'environnement. C'était un sommet sur le développement durable. Il y a vingt ans ce sommet traitait tout autant des dimensions économique, sociale et environnementale au risque de considérer que l'environnemental n'est pas toujours premier, voire dans certains cas, une variable d'ajustement. L'on fait avec l'environnement, avec le social et avec l'économique.

Les pays émergents nous ont imposé cette pleine compréhension du sujet. Même pour les équipes de négociation européenne, nous n'avions pas que des ministres de l'environnement et tant mieux. Il était important que soient présents les ministres du développement. Le forum de haut niveau devra intégrer des ministres des affaires sociales et des finances. C'est dans l'interaction de ces quatre types d'acteurs que naît le développement durable.

Pour rassurer M. Bougrain Dubourg, le texte consacre dix pages à la biodiversité dont deux sur la dégradation des sols et deux sur les océans. Avons-nous pris des décisions totalement nouvelles sur la biodiversité ? Non. C'est à la fois bien et mal. Bien, parce qu'il existe des processus. Nous pouvons nous en féliciter, notamment avec la convention sur la biodiversité. Mal, parce

qu'il est dommage de ne pas saisir de telles occasions pour donner une impulsion supplémentaire. Pour la première fois, nous avons un texte sur les forêts. Il y a vingt ans le grand débat était de comment faire face à l'impossibilité d'avoir une convention forêt du fait de la réticence du Brésil pour trouver une alternative. Les textes sur les forêts sont plutôt bons dans les principes. Je suis d'accord. Cela nous renvoie au financement et à l'exemplarité.

Pour l'exemplarité, Rio est une possibilité. C'est une relance du thème du développement durable né depuis dix ans au niveau des organisations internationales qui avait été abandonné. C'est la possibilité à travers des actes de travail précis - et avec un calendrier - de prendre des décisions, sous réserve que la volonté politique perdure. Le Président de la République s'est engagé pour la France.

Parmi les questions difficiles, celle des financements figure - il faudra y répondre - ainsi que celle de l'exemplarité. Pouvons-nous démontrer des exemples d'économie verte fonctionnant ? À travers des exemples, pouvons-nous répondre aux enjeux en termes sociaux, d'équité et de transition ? C'est encore à établir. Parallèlement à ce programme de travail de Rio qui demande à être transformé en programme d'action, il sera important de travailler au niveau national et européen.

Toutes les initiatives prises pour ne pas attendre les futures décisions pour s'engager sont essentielles. En effet, nous avons pris la responsabilité de dire les bonnes idées sur certains sujets et nous serons d'autant plus convaincants pour aboutir à des décisions ambitieuses en 2012, 2013, 2014 que nous aurons démontré que nous y croyons.

Pour y croire, il est nécessaire d'avoir un engagement du politique et de la société civile. Ce n'est pas un vain mot. Si nous avons pu aboutir sur certains sujets au-delà de nos espérances, comme sur les questions sociales, c'est en ayant travaillé en étroite coopération avec les syndicats pour faire du *lobbying* direct et indirect pour faire passer les idées.

Monsieur le Président, les collectivités locales officiellement se sont déclarées très satisfaites. Elles ont une reconnaissance spécifique de leur rôle dans le texte qui va au-delà du qualificatif habituel et sont reconnues comme autorités gouvernementales de niveau infra étatique.

Une reconnaissance très forte et un rôle mis en valeur, si j'en juge par les déclarations des représentants de la CGLU. Rio + 20 a été pour elles une conférence qui avait réussi.

Dans les différentes interventions nous constatons du plus et du moins. La question de savoir si le verre est à moitié vide ou à moitié plein se vérifiera dans la durée. Une partie du jugement portera sur nous-mêmes. Pouvons-nous saisir ce prétexte pour aller de l'avant de manière efficace en montrant l'exemple dans un contexte international dans lequel chacun a un peu tendance à s'attendre ? Pourtant, un contexte dans lequel, je suis d'accord avec les différents intervenants, nous n'avons plus le temps d'attendre. Certains doivent aller de l'avant et faire preuve d'exemplarité pour convaincre les autres. Ce message peut être porté par les autorités politiques et les sociétés civiles. Si toutes les

composantes de notre société civile peuvent se manifester avec la société civile européenne et avec leur contact international comme les syndicats, les entreprises, nous aborderons les prochaines échéances avec plus d'efficacité.

Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci, Monsieur l'Ambassadeur pour toutes ces précieuses informations sur le déroulement, les négociations, les conclusions du sommet de Rio + 20.

Merci à tous pour vos interventions, pour vos éclairages.

## **RÉSULTAT DE L'ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DU BUREAU**

**M. le Président.** Mes Chers collègues, voici le résultat de l'élection d'un Secrétaire du Bureau :

- Nombre de votants : 142
- Bulletins nuls : 3
- Suffrages exprimés : 139
- Pour : 133.

M. Lenancker est élu secrétaire du Bureau du Conseil économique, social et environnemental.

Monsieur le Secrétaire, nous vous adressons toutes nos félicitations.

**M. Lenancker.** Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, je vous remercie de votre confiance. Cette élection, à une très large majorité, me réjouit et honore le groupe de la coopération en général et le mouvement des SCOP en particulier.

Je m'engage devant vous à assumer avec enthousiasme et sens des responsabilités ce nouveau mandat. Je ferai tout ce qui est possible pour participer activement et avec assiduité aux réunions du Bureau.

Merci à vous toutes et tous.

## **COMMUNICATIONS**

### *Émargement et scrutins publics*

**M. le Président.** Je vous confirme que le Bureau concernant les problématiques de vote, a décidé que l'émergence du mardi autorise le vote le mardi et l'émergence du mercredi autorise le vote le mercredi. Ainsi, il y aura corrélation entre votants et émergements.

### ***Modifications du Règlement intérieur***

**M. le Président.** Le Bureau a acté le principe de l'opportunité d'une révision du règlement intérieur limitée à des ajustements, de confier à la secrétaire générale, avec les services du CESE, d'élaborer un avant projet disponible au plus tard le 1er septembre, de le soumettre aux membres du Bureau et aux Présidents de groupes lors du séminaire du 11 septembre, de le valider le 23 octobre et de le soumettre au vote en plénière en novembre afin de le transmettre au Conseil d'État avant le 1er décembre.

Nous n'excluons pas de proposer des modifications de la loi organique et des décrets concernant les seuils de pétition et les personnalités associées.

### ***Auto-saisine***

**M. le Président.** Le Bureau a confié à la section de l'environnement la préparation d'un projet d'avis sur *Les biomatériaux : un enjeu environnemental, social et économique*.

### ***Calendrier des assemblées plénières***

**M. le Président.** Le Bureau avait aussi été saisi d'une demande de la section des activités économiques pour inscrire un débat sur la filière automobile, notamment en le liant à un événement mondial sur l'automobile. Ceci a été refusé puisque les deux dates possibles de séances étaient bloquées.

Le Bureau a demandé en revanche aux Président et rapporteur de venir s'expliquer devant le Bureau parce que nous avons eu, il y a quelque temps, une remise en cause de cette saisine, et maintenant, une adhésion ; donc nous souhaitons entendre cela pour éventuellement permettre une présentation en séance plénière d'ici la fin du mois d'octobre.

### ***Affectations budgétaires par section***

Le Bureau a aussi accepté l'expérimentation, sur six mois, d'une affectation forfaitaire aux sections et délégations, par saisine, pour un montant global de 7 000 € qui correspond à un forfait pour des auditions d'une heure trente avec sténotypie, pour des missions et pour les Présidents ou les rapporteurs, laissant le soin aux Présidents de bien vouloir gérer cette somme en fonction d'une fongibilité que nous acceptons. C'est applicable à tous types de saisine. Il peut y avoir des dérogations, un suivi analytique des dépenses sera effectué.

Nous avons aussi fait part de notes de cadrage budgétaire auxquelles se trouve confronté le Conseil. Personne ne peut imaginer que, dans le contexte actuel, nous n'ayons pas à fournir notre contribution à la maîtrise, voire à la diminution des dépenses publiques de fonctionnement et d'investissement ; c'est un sujet sur lequel, avec les services, nous avons anticipé de façon à pouvoir apporter notre contribution.

Nous avons aussi arrêté ce matin le principe que nous n'avons pas à nous saisir de demandes portées par des délégations extérieures qui auraient été reçues au Conseil économique, social et environnemental. Il y a des procédures pour nous saisir : pétition citoyenne, saisine gouvernementale ou parlementaire... Ce n'est que par ces voies que le Bureau accepte d'analyser un certain nombre de saisines.

En revanche, dans la notion du temps long et ce que nous avons déjà évoqué de ce qui pouvait éventuellement mettre en rupture notre société et sa capacité d'anticipation, le Bureau a estimé extrêmement important que nous puissions réfléchir à une saisine sur les problématiques d'intégration, d'immigration. Le sujet étant très compliqué, il convient d'en déterminer le périmètre et le support. Cette décision sera soumise à une décision du Bureau début septembre et, bien évidemment, chacun aura la faculté de regarder si nous poursuivons l'avis Gevrey de 2003, ou si, au contraire, nous redéfinissons et le périmètre, et le support.

### *Évènementiel*

**M. le Président.** Mes Chers collègues, un certain nombre d'événements auront lieu, notamment :

- « Stop aux subventions à la pollution » par le réseau Action Climat et la fondation Nicolas Hulot le 27 juin ;
- une réunion de lancement, le même jour, de l'association Alimentation et Tendance ;
- les 3, 4 et 5 juillet, la 5<sup>ème</sup> édition des rencontres des Acteurs publics, incluant la soirée des *think tanks* le 4 juillet au soir.

Je vous rappelle que l'ordre du jour de notre assemblée plénière de demain, à 14 heures 30 : nous aurons à entendre Thierry Lepaon et Jean-Marie Geveaux sur un projet d'avis présenté au nom de la section de l'aménagement durable des territoires et de la section du travail et de l'emploi présidées respectivement par M. Jean-Alain Mariotti et Mme Françoise Geng sur : *L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs.*

## RESTITUTION DE L'ÉTUDE D'IMPACT DES PROPOSITIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

**M. le Président.** Monsieur Rachline, je vous invite à présenter l'étude d'impact des propositions du Conseil économique, social et environnemental.

**M. Rachline,** conseiller spécial du Président du Conseil économique, social et environnemental. Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'étude que je vous présente est le fruit de dix-huit mois de travail effectué par quatre stagiaires, dont trois sont ici aujourd'hui : Jérémie Rosier, Camille Desjardins, Chloé Leclerc (absente) et Margaux Dazey, qui continue de travailler sur le sujet, vous allez comprendre pourquoi dans un instant.

La question que nous nous sommes posée est la suivante : comment peut-on apprécier l'influence sur les évolutions de la société française des travaux menés par le Conseil ?

Cette étude couvre la période 1999-2010, c'est-à-dire les deux dernières mandatures. Les années 1999 et 2010 sont comprises. Nous travaillons actuellement sur l'année 2011. Une restitution pourra sans doute avoir lieu à l'automne 2012.

Pour identifier les suites qu'ont connues les travaux du CESE, exprimés par des préconisations, il faut disposer d'une première approche, quantitative, avant de poursuivre par une analyse qualitative.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur un point très important : il ne s'agit pas ici d'une requête de paternité, mais d'une identification de traces.

La requête de paternité signifie que nous serions absolument certains, lorsqu'un texte est, par exemple, voté par le parlement ou repris dans la société, qu'il avait pour origine le CESE.

Une identification de traces consiste à voir si des textes votés par le parlement ou qui circulent dans la société civile ont des formulations proches ou très proches de celles du Conseil économique, social et environnemental, en excluant l'idée qu'ils aient juste en commun quelques mots. L'identité de fond est le critère déterminant retenu.

Les traces laissées peuvent être légères ou profondes. Ce peut être une empreinte forte dans la société ou, au contraire, peu durable.

Cette présentation aborde d'abord la méthodologie, ensuite les résultats (*cf. diaporama publié en annexe*).

### **Méthodologie**

Il a fallu, dans un premier temps, identifier toutes les préconisations sorties du Conseil, dans les différents avis, de 1999 à 2010.

Cela représente 6 318 préconisations, réunies dans 245 avis.

La deuxième étape du travail a consisté à dissocier, au sein des préconisations, les « grandes recommandations » des « propositions concrètes ».

Une grande recommandation est une préconisation qu'il est très difficile de mesurer, c'est-à-dire une orientation générale, sans précisions d'objectifs chiffrés.

Le fait que l'on ne puisse pas identifier les suites données à une grande recommandation ne signifie pas qu'elle n'est pas fondée ni qu'il n'y aura pas de suite dans l'avenir, mais qu'en l'état actuel de l'étude, aucune trace n'en a été repérée, hors du CESE.

Voici quelques illustrations de grandes recommandations :

« Éviter le double écueil de l'élitisme clos sur lui-même (trop fréquent du côté européen) et des facilités du folklore. » (2002) ; « Prendre en considération la double insularité de l'outre-mer » (2003), ou encore « Construire une nouvelle conception du rapport au monde du travail » (2007).

Une proposition concrète est au contraire une préconisation dont l'impact peut être mesuré plus ou moins facilement. Des exemples en fonction des types d'impact seront fournis dans un instant.

La troisième étape du travail a consisté à classer suivant une échelle d'impacts les propositions concrètes. Ce choix peut prêter à discussion, et je vais vous expliquer pourquoi on l'a retenu.

Un impact nul ou non identifié ne signifie pas qu'il n'existe pas de suite ou qu'il n'y en aura pas, mais que rien n'a été trouvé, soit parce que l'observateur n'a pas pu y parvenir, soit parce qu'il n'y pas eu encore de réaction dans la société. Par exemple, en 2005 la proposition suivante : « Mettre en place une haute autorité de la presse chargée d'assurer la régulation du secteur », ou, autre exemple en 2000, la réforme de la politique de l'eau : « Le Conseil économique et social demande que soit prévue dans la loi la communication à chaque usager d'une notice technique élaborée par l'Agence de l'eau précisant le montant et, le cas échéant, les variations de redevance avec des explications correspondantes » ou encore « Le Conseil économique et social demande que soit prévue dans la loi, la communication à chaque usager d'une notice technique élaborée par l'agence de l'eau, précisant le montant et le cas échéant, les variations des redevances avec les explications correspondantes ».

L'impact médiatique est plus appréhendable en fonction des données dont nous disposons. Dans le Power Point ne sont formulées que les réactions presse (ni radio, ni télévision, pourtant abondantes parfois). En 2005, il était proposé par le CESE que « la maîtrise foncière augmente de l'ordre de cent millions d'euros la capacité de stockage des SAFER ». Plusieurs journaux ont repris cette proposition. « Reconnaître l'existence et soutenir le développement d'unités européennes de chargement intermodales normalisées, compatibles également

*avec le transport ferroviaire.* » Proposition relayée par plusieurs sites consacrés à l'environnement.

Le troisième type d'impact retenu est d'ordre civique. Cela recouvre le fait que, par exemple, une organisation non gouvernementale, un parti politique, un syndicat, un blogueur a repris la proposition à son compte, l'a soutenue, l'a défendue.

Voici quelques exemples de propositions dont l'impact civique fut très important : « *Le caractère vital des minima sociaux impose que la présomption de droit avec vérification a posteriori soit appliquée, en particulier pour le RMI* » (2003). Proposition notamment reprise par ATD Quart-Monde, avec mention explicite du CESE dans un rapport de 2011 alors que la proposition date de 2003 (il est fréquent de voir des propositions du CESE obtenir un écho avec plusieurs années de décalage, surtout pour leur entrée dans la loi ou dans la pratique). Autre exemple : « *Proposer la réalisation de projets fédérateurs rendant plus visible l'intégration sud/sud* » (2000). La fondation Schumann a repris intégralement cette proposition à son compte et l'a défendue.

Ce ne sont là que quelques exemples pour donner un peu de chair aux statistiques présentées, mais des centaines d'autres permettent d'illustrer cette gradation des différents types d'impact.

L'impact politique peut être une interpellation du gouvernement lors des questions à l'Assemblée nationale, l'audition d'un rapporteur au Sénat ou à cette même l'Assemblée nationale, l'inscription dans un livre vert ou dans un livre blanc du gouvernement ou encore un projet de loi examiné, qui n'a pas abouti. Par exemple : « *La création de l'ANRU, ne doit pas se faire au détriment des délégations interministérielles à la ville dont les missions mériteraient d'être précisées* » (2003). Proposition citée par Mme Odette Terrade, Sénatrice, lors d'un débat sur le droit de l'urbanisme en juillet 2003 au Sénat, ou encore « *Notre Assemblée invite le mouvement sportif à récompenser et labelliser le respect de l'esprit sportif* » (2007), formulation reprise dans une interview au *Monde* en mars 2011 par Chantal Jouanno, alors ministre des Sports.

La dernière catégorie est l'impact juridique. C'est l'entrée dans la loi ou dans les pratiques (décret, ordonnance). Exemples : « *Le Conseil économique et social (son nom d'alors) souhaite que soit mis en œuvre dans le cadre du service public de l'habitat qu'elle préconise l'opposabilité du droit au logement* » (2004). Cette proposition a été intégrée dans la loi de mars 2007 qui mettait en place le droit opposable au logement. De même, le CESE préconisait en 2001 de préciser dans l'article L-232 du Code du travail « *que le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* ». Cette proposition fut intégrée au Code du travail en 2006.

Vous devez vous dire qu'il n'est pas certain que seul le CESE ait formulé ce type de propositions. Que donc il n'est guère possible de lui attribuer la paternité de la loi ou de l'inscription dans le Code civil. Vous avez raison. Mais il a contribué, plus ou moins puissamment, à cette évolution. C'est là le sens de la traçabilité par rapport à la paternité.

\*  
\*           \*

Une fois ces étapes franchies, nous avons entamé un travail sur le délai d'impact. Ce dernier n'est pas achevé mais en cours. Il s'agit simplement de voir combien de temps sépare la sortie d'une proposition de sa suite, soit civique, soit politique, soit juridique.

De même, nous commençons une analyse qualitative. Il s'agira de voir comment apprécier l'influence du CESE sur les évolutions de ce qu'on peut appeler la « conscience sociale de notre pays », c'est-à-dire la manière dont notre pays vit et pense ses propres évolutions (pour donner un exemple, l'interruption volontaire de grossesse ou la peine de mort n'avaient pas le même type de représentation dans la société française il y a trente ans et aujourd'hui).

\*  
\*           \*

### Résultats

Sur l'ensemble des six mille trois cent dix-huit préconisations, l'impact de 31 % d'entre elles n'est pas mesurable (« grandes recommandations »), tandis que 18 % n'ont connu aucun impact identifié (*cf. diapositive n° 16*).

La première nouvelle n'est donc pas enthousiasmante (mais on terminera par une bonne) : une préconisation sur deux issue du CESE se perd un peu dans la nature. Cela veut dire aussi que les marges de progression sont très importantes, et sur les 31 % et sur les 18 %.

Il ne faut pas se tromper dans la lecture du camembert (*cf. diapositive n° 16*). Cela signifie que, sur toutes les propositions concrètes étudiées, 2 % d'entre-elles n'ont eu qu'un impact médiatique. Un journal en a parlé, cela s'est arrêté là. 9 % n'ont eu qu'un impact civique, 10 % un impact politique seulement et 30 % un impact juridique.

Ce dernier pourcentage est la bonne nouvelle : à peu près 1 proposition sur 3 formulée par le CESE entre 1999 et 2010 est entrée dans la loi ou dans la pratique.

Autrement dit, il faut garder présent à l'esprit que seul l'impact le plus fort est conservé, ce qui a tendance à minimiser l'importance des autres impacts, c'est-à-dire médiatique, civique et politique.

En réalité, une proposition qui arrive jusqu'au juridique, pour être intégrée dans la loi, est passée par toutes les étapes. D'abord, elle n'a pas eu forcément d'échos, ensuite, un journal en a fait mention, un blog l'a signalée, un parti politique l'a étudiée, le parlement en a débattu. Enfin elle est entrée dans la loi ou dans la pratique.

Ce graphique n'est que l'expression de la méthode adoptée. Il faudrait peut-être prendre pour chaque proposition la totalité des impacts, c'est-à-dire pour chacune d'entre elles voir quels ont été ses propres impacts médiatique, civique, politique et juridique. C'est faisable, mais il faudrait une équipe de 3 ou 4 personnes travaillant pendant deux bonnes années !

Quant au délai d'impact, nous ne disposons, pour l'instant, que des résultats concernant 42 % du total des propositions concrètes (2 653) du CESE sur la période sous examen. 20 % d'entre elles ont un impact en moins d'un an, 65 % entre 1 an et 5 ans, 15 % au-delà de 5 ans (*cf. diapositive n° 18*).

\*  
\*                      \*

### Synthèse des résultats

Si 1 proposition sur 2 n'a pas d'impact, en revanche, 30 % des préconisations, recommandations comprises, formulées par le CESE, sont entrées dans la loi ou dans la pratique.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** Merci, Monsieur Rachline. Vous voyez que ce n'est pas parce que le CESE est discret qu'il n'est pas utile. C'est un travail important qui va nous permettre à partir de cette étude de crédibiliser l'importance du CESE auprès d'un certain nombre d'observateurs qui ont tendance à s'interroger.

Je remercie les stagiaires qui vous ont accompagnés et qui préparent de belles études universitaires.

*(Applaudissements.)*

Merci pour leur engagement sous l'autorité de François Rachline.

Ce tableau est à votre disposition. Soyez fiers de ce travail. Je le dis pour les administrateurs, les services de cette maison, qui sont souvent un peu malheureux des critiques injustifiées qui leur sont faites. À chaque fois qu'un journaliste émet un avis critique, je l'invite, je discute, j'argumente. Nous arrivons parfois, y compris sur des émissions *people*, à retourner la tendance par la qualité des travaux.

Merci François pour ce travail très important, qui a nécessité plusieurs mois, qui nous permet aujourd'hui d'asseoir notre crédibilité.

La séance est levée.

*La séance est levée à dix-sept heures.*

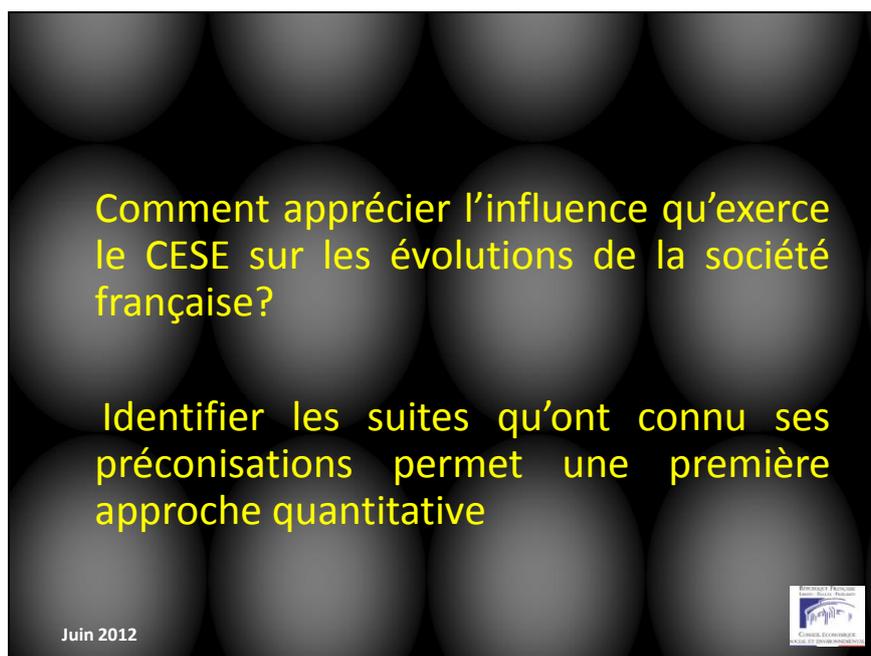
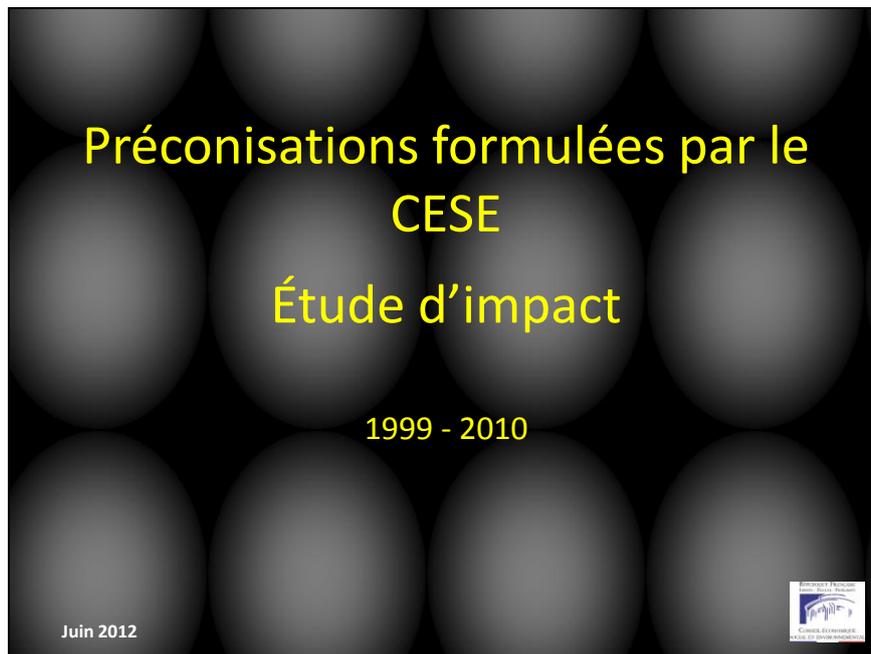
*Prochaine séance le mercredi 27 juin 2012 à 14h30.*



## **ANNEXE**



Annexe : Restitution de l'étude d'impact des propositions du Conseil économique, social et environnemental - Diaporama illustrant les propos de M. François Rachline



Attention :

Il ne s'agit pas d'une requête de paternité,  
mais d'une identification de traces

Juin 2012



# I. MÉTHODOLOGIE

Juin 2012



## 1<sup>ère</sup> étape

Recensement de 6 318 préconisations

Formulées dans 245 avis

Juin 2012



## 2<sup>ème</sup> étape

Au sein de ces préconisations,  
une distinction est opérée entre :

- Les **grandes recommandations**
- Les **propositions concrètes**

Juin 2012



## Qu'est-ce qu'une grande recommandation ?

- Préconisation non mesurable
- Orientation générale souhaitée, sans précision d'objectifs précis ou chiffrés, ni mention des instruments à mettre en œuvre pour les atteindre

Juin 2012



## Qu'est-ce qu'une proposition concrète ?

Préconisation dont l'impact  
peut être mesuré

Juin 2012



## 3<sup>ème</sup> étape

Classement des propositions concrètes  
selon leur **échelle d'impact** :

- Impact nul ou non identifié
- Impact médiatique
- Impact civique
- Impact politique
- Impact juridique

Juin 2012



## 4<sup>ème</sup> étape

- Une enquête sur le **délai d'impact** est en cours
- Il s'agit d'évaluer l'intervalle de temps qui sépare la publication d'un avis de l'intégration des propositions dans la loi ou dans les pratiques

Juin 2012



## 5<sup>ème</sup> étape

- Une étude qualitative est aussi en cours
- Elle permettra notamment d'apprécier l'influence du CESE sur les évolutions de la « conscience sociale » de notre pays

Juin 2012



## II. RÉSULTATS

Juin 2012



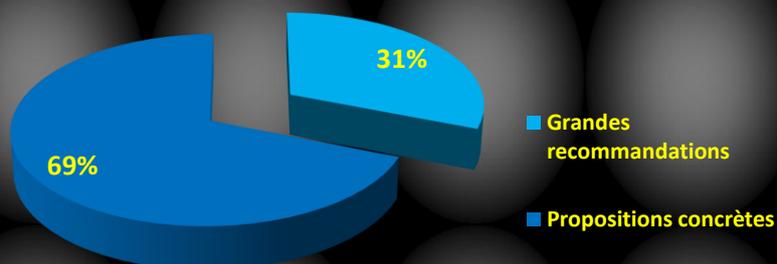
Sur l'ensemble des 6 318 préconisations :

- 1 956 grandes recommandations
- 4 362 propositions concrètes

Juin 2012



### Répartition des préconisations



Juin 2012



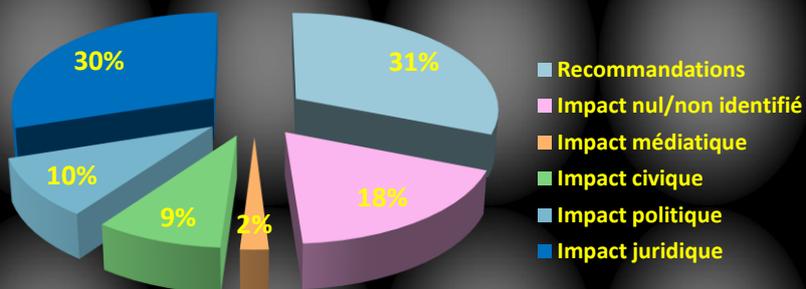
## Le nombre de propositions concrètes selon l'échelle d'impact :

- Impact nul/non identifié = 1 148
- Impact médiatique = 99
- Impact civique = 545
- Impact politique = 666
- Impact juridique = 1 905

Juin 2012



## Répartition de l'ensemble des préconisations suivant l'échelle d'impact



Juin 2012

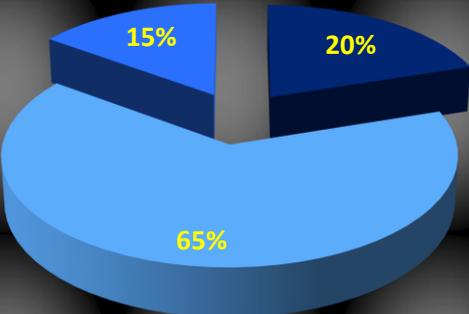


À ce jour,  
le délai d'impact de  
**42% des propositions concrètes (2 653)**  
a été identifié

Juin 2012



**Répartition du délai d'impact**



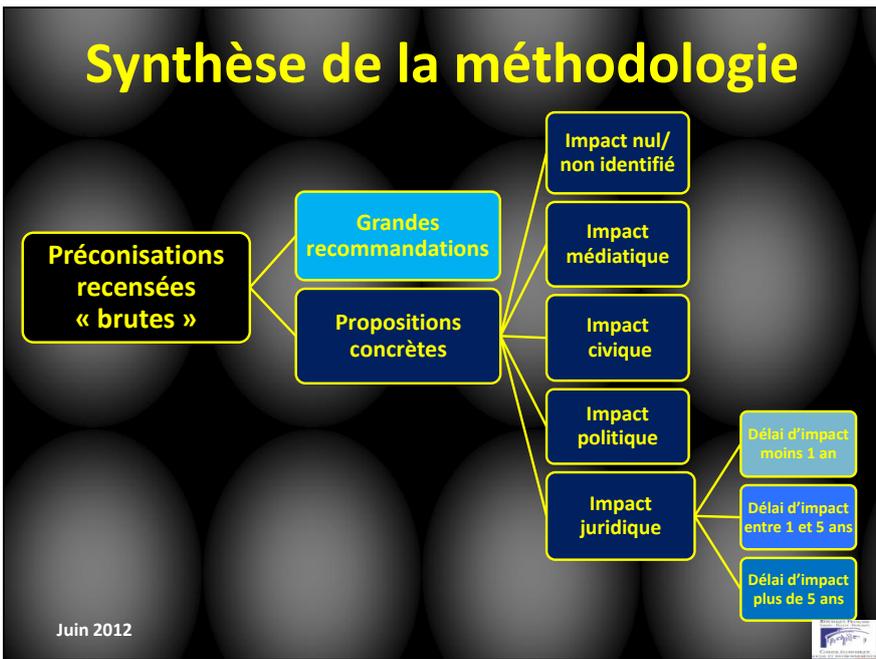
Catégorie	Pourcentage
Moins d'1 an	20%
Entre 1 an et 5 ans	65%
Plus de 5 ans	15%

Juin 2012



# III. SYNTHÈSE

Juin 2012



## Synthèse des résultats

1/2 des préconisations n'ont pas eu de suite identifiée  
(grande recommandation ou proposition concrète sans traces)

Juin 2012



## Synthèse des résultats

≈ 1/3 des préconisations  
(recommandations comprises)  
formulées par le CESE  
entre 1999 et 2010 sont entrées  
dans la loi ou dans les pratiques

Juin 2012